

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 04/2018

Séance du 31 mars 2018

OBJET : Travaux de protection du clocher par la pose de grilles anti-volatiles – Eglise paroissiale Saint Augustin – Plan de financement et demande de subvention.

Nombre de membres : 9
Afférents au conseil : 9
En exercice : 9

Date de la convocation : 20/03/2018
Date d'affichage : 20/03/2018
Ayant délibéré : 7 Votés Pour : 7
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

| Etaient présents | Etaient représentés |
|--------------------------|---------------------------------|
| M. MILLO Jean-Luc | Mme GUIQUET Sandra |
| M. CIPRIANI Jean-Marie | Etaient absents |
| M. POLI Jean-Baptiste | Mme OBENOUS née DURAND Isabelle |
| M. BRUNETTI Alain | M. POLI Pierre-Antoine |
| M. MARTINO Enzo | |
| M. MANTESE Jean-François | |

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est opportun de proposer un projet relatif à la protection du clocher par la pose de grilles-anti volatiles.

Monsieur le Maire rappelle opportunément que lors des travaux de réfection de la toiture de l'église paroissiale, les travaux suivants ont été réalisés au niveau du clocher :

- décaoutage du dôme du clocher et mise en enduit totale.
- Reprise des joints dégradés de la maçonnerie du clocher.
- traitement anti-corrosion des ferronneries (gardes corps et grilles).
- mise en place d'un nouveau paratonnerre.

Monsieur le Maire précise que les travaux objet de la présente délibération permettraient de sécuriser de manière pérenne le clocher de l'église qui souffre de manière continue de l'invasion des pigeons qui provoquent des dégâts considérables.

- **Considérant** que la nécessité de réaliser les travaux de pose de grilles anti-volatiles.
- **Considérant** que l'église paroissiale Saint Augustin fait partie intégrante du patrimoine immobilier de la Commune.
- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

La société L'ATELIER DU FER a été sollicitée pour la fabrication des grilles et la SARL SOCIETE DES ETS U CAMPANILE pour la pose.

Monsieur le Maire met sur la table les devis sollicités. Le montant hors taxe de l'ensemble des prestations (fourniture et pose) s'élève à la somme de neuf mille cinq cent vingt (9 520) €, soit 6 500 € hors taxe pour la fourniture et 3 020 € hors taxe pour la pose.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Corse du Sud dans le cadre de l'aide aux communes et la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement serait le suivant :

| SUBVENTIONS | % | EUROS |
|---|----------|-----------------|
| COLLECTIVITE DE CORSE | 50 % | 4 760 |
| ETAT (DETR) | 30 % | 2 856 |
| Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A) | 20 % | 1 904 € |
| | TVA 20 % | 1 300 € |
| | TVA 10 % | 302 € |
| | | 3 506 € |
| TOTAL T.T.C. | | 11 122 € |



Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet ainsi que le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le cas échéant une procédure de consultation et signer les marchés de fourniture et de travaux.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 31/03/2018

Le Maire
Jean-Luc MILLO



ELECTRIFICATION DE CLOCHES, CLOCHE NEUVE, MOUTON, BATTANT, CADRAN, PARATONNERRE, ECHELLE POUR ACCES, CROIX, PLANCHER, ECLAIRAGE ET MISE EN VALEUR, TRAVAUX ACROBATIQUES, MACONNERIE, SONORISATION DES EGLISES, PROTECTION CONTRE LES PIGEONS, TRAITEMENT DES REMONTEES HUMIDES, PANNEAUX D’AFFICHAGE SPORTIF

D/113/17/NR

Pieve, le 9 août 2017

Monsieur le Maire
Mairie
20140 OLIVESE

Objet : Clocher communal

POSE DES GRILLES DANS LES FENETRES DU CLOCHER

Fixation des grilles fournies par la mairie pour la protection contre les pigeons

Main d'œuvre, déplacement

3020.00 €

SOIT POUR CET ENSEMBLE H.T.

3020.00 €

Plus T.V.A. 10 %

1302.00 €

SOIT POUR CET ENSEMBLE T.T.C.

3322.00 €

Devis arrêté à la somme de trois mille trois cent vingt deux euros.

Date limite de validité : 30 septembre 2017

Condition de règlement : 30 jours

(Pas d'escompte pour paiement anticipé)


SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION des ETS
U CAMPANILE
Route de la Plaine - 20246 PIEVE
Tél. / Fax : 04 95 35 22 69
N° SIRET 494 415 292 0023 - RCS 2007 B 86
APE 432 U - S.A.R.L. au capital de 1 000 €

Devis n°042-02Client : Mairie Olivese
20140 Olivese

Date : 28/02/2018

Objet : Grilles clocher**Description** :

Fourniture et fabrication de grilles en acier peint

- Dimensions 800xht1000 qté 2, 1000xht5000mm qté 1, 1000xht4500mm qté 1, 1000xht2300mm qté 1, 650xht1900mm qté 4, 1400xht4500mm qté 4
- Structure en tube, cornière et T de 35
- Remplissage en métal déployé 62x30
- Finition antirouille noir

Total HT :..... 6 500,00€

TVA 20,00% :..... 1 300,00€

Total TTC :..... 7 800,00€

Prix départ atelier.***Nos délais de fabrication actuels sont d'environ 8 semaines. Ils peuvent varier en fonction de la complexité du chantier et de la charge de notre fabrication.*****Conditions générales de vente :****50 % à la commande, solde à la livraison.****Bon pour accord**

Date :

Signature :